



Adhésion obligatoire à la PSC, c'est toujours NON !

Dénonciation de l'accord sur la Protection Sociale complémentaire !

La FNEC FP-FO est la seule organisation syndicale qui a refusé de signer l'accord du 8 avril 2024 nous imposant l'adhésion obligatoire au volet santé du contrat PSC et le découplage de la santé et de la prévoyance.

Depuis le premier mai, date de la mise en place de cet accord, les collègues sont révoltés. Et pour cause, ils se voient imposer :

- Un contrat santé obligatoire. Il n'y a plus de liberté de choix de sa mutuelle !
- La forte augmentation des cotisations, notamment pour les AESH, les AED, les agents en situation de handicap, les familles, les familles monoparentales, les enfants des collègues, les retraités et ceux qui vont bientôt partir en retraite...
- L'augmentation programmée des cotisations dans les deux années à venir.
- Des remboursements jugés insuffisants par les professionnels eux-mêmes : orthodontie, optique, podologie, soins spécialisés.
- L'obligation de prendre des options pour être mieux remboursés.
- L'obligation de payer deux cotisations, une pour le volet santé, une pour le volet prévoyance.
- Un appel à cotisation pour le contrat santé socle avec une option 2 avec parfois imposée sans aucune demande des collègues.
- Une affiliation au contrat santé prévoyance individuel sans l'accord de collègues avec par endroits impossibilité de se désaffilier.
- Une cotisation des retraités qui augmente jusqu'à 175 % de la cotisation d'équilibre après 6 ans d'adhésion !

Les dysfonctionnements s'accumulent et des scandales s'annoncent.

Ce que veulent les collègues, c'est :

- La liberté d'adhésion à la complémentaire santé !
- Le couplage santé-prévoyance !
- Une même couverture pour tout le monde selon le principe de solidarité : « *de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins* » !
- Le respect de leur volonté : aucune option imposée ! Pas de prévoyance individuelle imposée !
- Le remboursement par la MGEN des sommes prélevées sur leur compte sans leur accord !

L'accord PSC doit être dénoncé et renégocié sur la base de la liberté d'adhésion à la complémentaire, garantissant le couplage santé-prévoyance, et le même panier de soins pour tous, sans système d'options ou de sur-cotisation !

Montreuil, le 11 juin 2026